

Le secteur forêt-bois-biomasse joue un rôle particulier et essentiel de substitution et de séquestration de carbone. Avec 30 % du territoire sous couvert forestier, la France a un important potentiel naturel de « pompe à carbone » permettant une compensation d'une partie des émissions des autres secteurs. Les gisements de biomasse hors forêt représentent également un enjeu important.

CHIFFRES CLÉS

- Le stockage dans les écosystèmes forestiers et l'usage des produits transformés par la filière présentent un **potentiel global d'abattement des émissions très important**. Il s'évalue à environ 116 MtCO₂eq en 2015 selon la comptabilité officielle soumise annuellement à revue internationale (et environ 130 MtéqCO₂/an selon certaines études scientifiques⁽¹⁾), à mettre en regard des 457MtCO₂eq d'émissions annuelles de GES de la France en 2015.
- La France est le premier pays forestier d'Europe Occidentale, du point de vue du potentiel de sa "**pompe à carbone**", avec une **production biologique annuelle d'environ 127 Mm³ en 2015** ⁽²⁾ (accroissement biologique, net de la mortalité), soit 127 MtCO₂eq séquestrées avant prélèvement.
- Le **prélèvement annuel** de biomasse forestière représente actuellement 57 % de cette production biologique, soit 73 MtCO₂eq qui sont ou seront réémises à terme³.
- La **forêt métropolitaine constitue une mosaïque de situations très diverses**. Elle est privée à 76 %, feuillue à 67%, et composée à 70 % de grandes propriétés.

OBJECTIFS

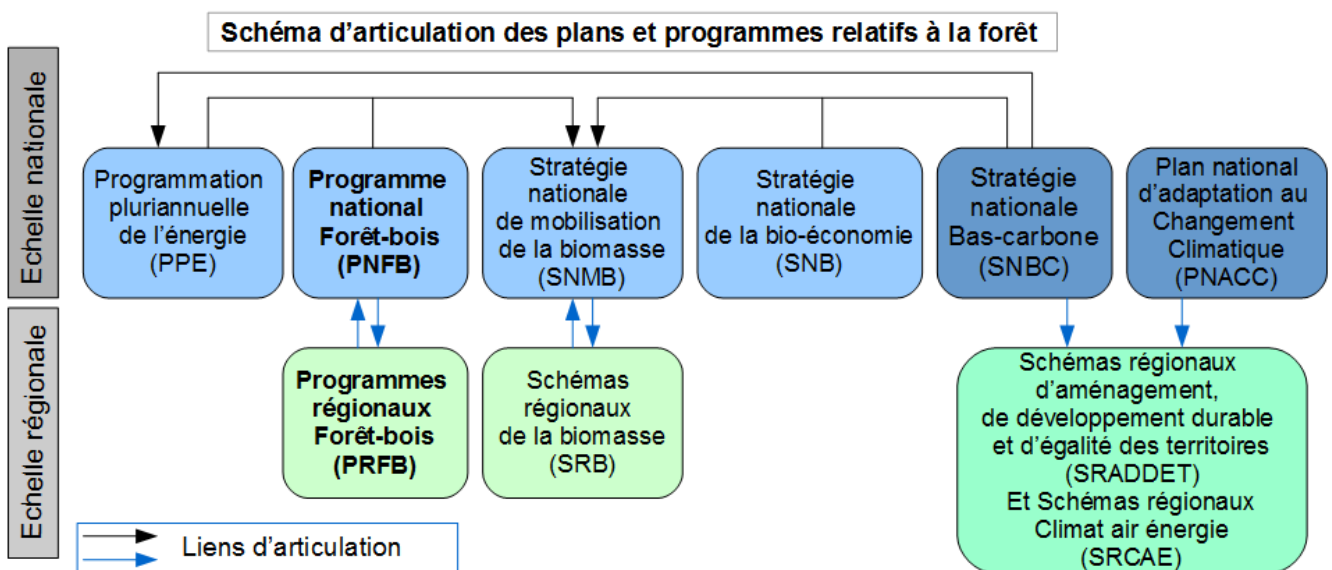
- Cette aptitude à séquestrer le carbone dans les écosystèmes et dans les produits en bois, comme la substitution de bois matériau et énergie à des produits plus émissifs en gaz à effet de serre (GES), aujourd'hui largement majoritaires dans notre économie, sont des atouts indispensables à notre pays, engagé dans la transition écologique et solidaire, qui vise à la neutralité carbone de la France à l'horizon 2050 (axe 11 du Plan Climat).
- Au-delà des grandes orientations fixées dans la Stratégie nationale bas-carbone, le niveau de mobilisation supplémentaire durant la prochaine décennie est fixé dans le **Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB)** pour l'ensemble de la biomasse forestière (+12 Mm³/an en 2026).
- La **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)** définit, pour sa part, les objectifs de mobilisation pour l'ensemble de la biomasse à des fins énergétiques. L'ensemble des professionnels et l'État mettent en œuvre une stratégie de développement de la la filière bois, articulant les usages du bois dans une logique d'économie circulaire, en privilégiant l'usage matériau du bois à long terme, dans le cadre d'un contrat stratégique de filière.

1 Les études scientifiques évaluant jusqu'à 130 MtéqCO₂/an le stockage dans les écosystèmes forestiers, considèrent des compartiments non pris en compte ou peu pris en compte dans la comptabilité officielle, du fait d'importantes incertitudes sur le stockage de carbone dans ces compartiments (notamment les racines, les sols, la litière ou le bois mort).

2 En considérant la forêt métropolitaine et les forêts françaises outre-mer.

3 Par convention, ces émissions sont comptabilisées au stade de la récolte, selon le principe dit « de l'oxydation instantanée ».

- La **Stratégie de mobilisation de la biomasse (SNMB)**, à paraître, précisera des recommandations nécessaires en termes de mobilisation pour atteindre les objectifs afin de garantir la durabilité des ressources mobilisées – y compris la part importée le cas échéant – notamment du point de vue de la biodiversité. En cela elle pourra compléter le programme national forêt-bois (PNFB) adopté le 8 février 2017.
- A échelle européenne, un projet de règlement vise à prendre en compte la **comptabilité des émissions de GES** du secteur des terres et plus particulièrement de la forêt. D'autre part un projet de directive mettra bientôt en œuvre à l'échelle européenne un suivi de la durabilité.



VALORISER LES PRODUITS BIO-SOURCÉS DANS L'ÉCONOMIE

Le recours aux produits bio-sourcés dans les filières du bâtiment, de l'industrie ou de l'énergie, permet de réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES, au sens où ces produits se substituent à des matériaux énergivores ou des combustibles fossiles. Or, environ un tiers du territoire métropolitain est couvert par des espaces forestiers et le prélèvement annuel de bois représente seulement 59 % de l'accroissement naturel de la forêt, net de la mortalité. L'utilisation de la biomasse forestière a donc de larges potentialités de développement. Accroître la production de matériaux bio-sourcés à haute valeur ajoutée issus des forêts françaises permettra par ailleurs de dynamiser la filière bois et de fournir des co-produits « décarbonés » nécessaires à l'industrie et à l'énergie.

Objectifs nationaux

- La **stratégie nationale de mobilisation de la biomasse (SNMB)**, à paraître, donnera des grandes orientations et des objectifs à moyen terme de mobilisation de la biomasse, en cohérence avec la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Les Schémas régionaux biomasse (SRB) sont en cours d'élaboration.
- La **stratégie nationale bioéconomie** recommande d'utiliser au mieux la biomasse (notamment issue des forêts) pour une diversité d'utilisations durables et bio-sourcées, telles que la construction, des utilisations industrielles (bio-raffinage) ou la production d'énergie (méthanisation, chaleur, cogénération d'électricité...).
- Le **programme national de la forêt et du bois (PNFB)** fixe un objectif d'accroissement des prélèvements annuels de bois de 12 Mm³ en 10 ans pour atteindre un taux de prélèvement de 65 % de la production biologique des forêts en 2026.

Recommandations de la SNBC

- Développer les marchés pour accroître fortement le volume de bois prélevé annuellement, tout en renforçant la valeur ajoutée et l'efficacité des usages correspondants (ex : alimenter les filières de bois d'œuvre notamment dans la construction, puis les filières de production de papier, de panneaux et d'énergie avec les co-produits et les déchets des filières bio-sourcées, et favoriser le recyclage des produits bois en fin de vie).
- Concrètement, il s'agit de multiplier par cinq le marché des produits bio-sourcés, pour des usages dans l'industrie, la construction, l'ameublement, les emballages et l'énergie, en améliorant le suivi des flux de matière et les données économiques.
- Effectuer un suivi attentif de la durabilité des filières concernées (en termes d'impacts sur la biodiversité, l'eau, les sols, l'air, les paysages...) afin d'atteindre une haute qualité environnementale.

Actions possibles pour les collectivités

- Promouvoir l'utilisation du bois dans les bâtiments et structures publics.
- Soutenir le bois énergie et l'usage de chaleur renouvelable, notamment en relayant les appels à projets annuels nationaux BCIAT (Biomasse Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire) de l'ADEME qui sont facteurs de création d'emploi et de réductions d'émissions de GES, et avec le Plan d'approvisionnement territorial bois (soutien de l'ADEME possible).
- Intégrer la forêt et la filière forêt bois dans leur stratégie d'aménagement durable, notamment dans les PCAET.

ACTIVER LES LEVIERS CARBONE VIA UNE MEILLEURE GESTION FORESTIÈRE

La spécificité de la forêt, et plus globalement des écosystèmes, est sa capacité à stocker durablement sur plusieurs années du dioxyde de carbone. Un enjeu fort est donc de mobiliser au mieux ce puits carbone en séquestrant autant de carbone que possible dans l'écosystème forestier - tout en veillant à la préservation de la biodiversité et des ressources (eau, air, sols) ; mais aussi en récoltant plus de produits du bois destinés à remplacer des matériaux et de l'énergie, et à stocker du carbone . Conserver et renforcer le puits forestier sur le long terme (en conformité avec l'article 5.1 de l'Accord de Paris) en augmentant les récoltes de bois sur le court terme permet de rajeunir la forêt, de réduire sa vulnérabilité aux risques climatiques, en favorisant ainsi son adaptation aux évolutions du climat. Le programme national de la forêt et du bois (PNFB) comme la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse (SNMB) ont pour objet de promouvoir la gestion multifonctionnelle de la forêt, afin d'optimiser et de concilier l'ensemble des enjeux (biodiversité, climat, économie,...)

La valorisation des co-produits et des déchets de la filière, aussi bien que la gestion durable d'espaces auparavant non ou mal gérés permettra également d'y contribuer.

Objectifs nationaux

- Le programme national de la forêt et du bois (PNFB) promeut une gestion durable de la ressource en prenant en compte le changement climatique et en développant les synergies avec l'industrie. L'objectif de +12 Mm³ de prélèvement annuel de bois en 2026 illustre cette démarche.
- La stratégie nationale de mobilisation de la biomasse (SNMB) encourage la mobilisation forestière à travers une gestion adaptée à chaque situation et respectueuse de la biodiversité.

Recommandations de la SNBC

- Promouvoir une sylviculture plus dynamique, ouvrant un renouvellement régulier de la ressource forestière (remise en gestion des friches, conversion de taillis, notamment des taillis pauvres avec si besoin transformation des essences...).
- Regrouper la gestion forestière, pour faire baisser les coûts de mobilisation des petites propriétés et étendre la gestion durable sur le territoire.
- Instaurer un cadre fiscal et économique incitatif à la gestion durable et dynamique de la ressource.
- Améliorer la connaissance sur la ressource et ses conditions de mobilisation : mettre en œuvre un suivi attentif de la durabilité (impacts sur les sols et la biodiversité notamment), et renforcer et partager le suivi des flux de matières et des données économiques.

Actions possibles pour les collectivités

- Inclure dans les documents de planification territoriaux un volet forêt, en cohérence avec les Programmes Régionaux Forêt Bois (PRFB) en cours d'élaboration. Relayer sur le terrain l'action du Réseau Mixte Technologique (RMT) Adaptation des FORêts au Changement climatique (AFORCE), qui assure le transfert à la sylviculture des acquis de la recherche sur l'adaptation des forêts au changement climatique.
- Décliner en région le contrat stratégique de filière bois pour dynamiser les marchés et accompagner les entreprises, au plus près des massifs forestiers.
- Relayer l'action des pouvoirs publics auprès des propriétaires forestiers, des acteurs de la filière et des clients finaux sur les marchés, en faveur d'une gestion durable, et des modes de valorisation durables et séquestrant du carbone ou réduisant les émissions de GES. A titre d'exemple, un outil en ligne développé par la Région Auvergne Rhône-Alpes pour les propriétaires forestiers permet de mieux appréhender la gestion forestière (cartes, description des peuplements et des opérations sylvicoles, réglementation) et de mettre en relation les acteurs de la filière. www.laforetbouge.fr/auvergnerhonealpes/
- Maintenir et gérer durablement les forêts et espaces boisés publics.
- Promouvoir une gestion améliorée des espaces publics et privés délaissés avec le soutien des EPF (établissements publics fonciers).